
PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER DU CONSEIL DE LA VILLE DE WESTMOUNT TENUE À L'HÔTEL DE VILLE LE 16 MAI 2017 À 16 H 05, À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS :

Président	Victor M. Drury
Maire	Peter F. Trent
Conseillers	Philip A. Cutler Rosalind Davis Nicole Forbes Cynthia Lulham Christina Smith Theodora Samiotis
Absents	Patrick Martin
Administration	Sean Michael Deegan, directeur général Martin St-Jean, directeur général des services juridiques et greffier
Secrétaire de séance	Andrew Brownstein

NOTE AU LECTEUR :

Les commentaires, opinions et points de vue consensuels exprimés aux présentes sont ceux des participants, en leur qualité individuelle. De ce fait, ils ne lient pas la Ville ou son administration.

La Ville et son administration ne sont liées que par les décisions que le Conseil municipal autorise dans le cadre d'une assemblée publique au moyen d'une résolution ou d'un règlement.

ORDRE DU JOUR DU COMITÉ PLÉNIER

Adoption de l'ordre du jour du Comité plénier du 16 mai 2016

Il est convenu que l'ordre du jour de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 16 mai 2016 soit adopté, avec l'ajout des points suivants à la rubrique Affaires nouvelles :

- Faits récents concernant l'aménagement urbain (conseillère Samiotis)
- Coopérative des jardins de l'église Westmount Park Church – Plates-bandes surélevées (conseillère Lulham)
- Faits récents concernant le projet Turcot (directeur général Deegan)
- Route de camionnage (directeur général Deegan)
- Faits récents concernant l'avenue Grosvenor (conseiller Cutler)
- Le 1110, avenue Greene (directeur général Deegan)
- Faits récents concernant l'UMQ (maire Trent)
- Festival des lumières (conseillère Forbes)

Confirmation du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 2 mai 2016

Le procès-verbal de la réunion du Comité plénier du Conseil tenue le 2 mai 2016 est adopté, avec des corrections.

Affaires découlant du procès-verbal de la réunion du Comité plénier tenue le 2 mai 2016

Le maire informe le Conseil que M^{me} Gaetano a modifié sa déclaration faite à la réunion précédente du Comité plénier concernant les bassins collecteurs dont les canalisations de rétention ont un diamètre de 1,2 m. Il précise que les canalisations de rétention ont, en fait, un diamètre de 1,05 m.

Le conseiller Cutler et la conseillère Smith se joignent à la réunion à 16 h 18.

Le directeur général déclare que la bibliothèque Atwater a reçu sa subvention.

Il informe le Conseil que, à la suite de la décision prise à la réunion précédente du Comité plénier, les boissons alcoolisées servies au prochain souper de reconnaissance des bénévoles du Service des sports et loisir du 3 juin seront offertes gratuitement.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINTS À DISCUTER ET MESURES À PRENDRE

SYSTÈME SANS PAPIER POUR LE CONSEIL

M^e Nicole Dobbie, directrice adjointe des Services juridiques et greffière adjointe, ainsi que M. Claude Vallières, chef de division – Technologies de l'information, se joignent à la réunion à 16 h 22.

M. Vallières présente l'historique de DMS, le système actuel de la Ville pour la gestion et l'enregistrement du processus décisionnel pour tous les contrats conclus par la Ville. Il explique que le programme a été mis au point spécifiquement pour la Ville. Il n'y a jamais eu d'autres développements ni mises à jour depuis le lancement du programme. De plus, la société qui a créé le programme n'offre plus de soutien technique. Par conséquent, M. Vallières explique que, pour son nouveau programme, la Ville sera mieux servie par un programme qui existe déjà sur le marché, afin d'éviter les problèmes indiqués ci-dessus.

M. Vallières présente les options liées à l'introduction d'un nouveau programme et ce que ce programme doit gérer. Plus précisément, en plus de la gestion du processus décisionnel, les dossiers qui sont actuellement téléversés dans la boîte Dropbox du Conseil, à l'exception des ordres du jour du Comité plénier et d'autres documents confidentiels semblables, devront plutôt être intégrés dans ce nouveau système.

Répondant à une question du conseiller Drury, M. Vallières indique qu'une centaine de municipalités utilisent actuellement le programme proposé.

Répondant à une question de la conseillère Samiotis, M. Vallières déclare que l'objectif de l'introduction de ce nouveau programme consiste à simplifier le processus interne tout en

offrant au Conseil un nouvel outil. M^e St-Jean explique que le nouveau système simplifiera grandement le processus de compilation des ordres du jour du Conseil, car les documents pourront être compilés directement du nouveau programme dans l'ordre du jour du Conseil, éliminant ainsi le besoin de convertir chaque fichier en format PDF.

M. Vallières branche son iPad sur le projecteur et présente l'interface du programme. Il informe le Conseil que le système peut effectuer des recherches par mot clé dans la totalité des documents. Il est également doté d'un calendrier.

M. Vallières déclare qu'il a commencé à former les membres de l'administration sur l'aspect décisionnel du programme.

M^e Dobbie informe le Conseil que le nouveau programme permet la compilation automatique de l'ordre du jour public du Conseil en filtrant les documents qui sont réservés à l'interne.

Répondant à une question de la conseillère Davis, M. Vallières confirme l'acquisition du programme, et il prévoit que le programme sera entièrement opérationnel d'ici octobre ou novembre 2016. Il explique que le directeur de chaque service gère l'aspect décisionnel du programme.

Répondant à une question du maire Trent, M. Vallières confirme que les documents peuvent quand même être imprimés avec ce nouveau programme.

Répondant à une question de la conseillère Smith, M. Vallières indique que les anciens documents comme les ordres du jour et les procès-verbaux ne seront pas téléversés dans le nouveau système; cependant le Conseil continuera d'avoir accès à sa boîte Dropbox actuelle afin de pouvoir consulter ces anciens documents.

M^e Dobbie précise que le Conseil continuera d'utiliser son compte Dropbox actuel pour les ordres du jour et les procès-verbaux du Comité plénier. Elle déclare qu'une journée de formation sera organisée afin de familiariser l'administration avec le nouveau programme, ou qu'un manuel d'utilisation sera distribué par courriel, selon les besoins qui seront déterminés. L'objectif consiste à permettre l'utilisation du système par l'administration à compter de juin. M^e St-Jean ajoute que, à compter de juin, les ordres du jour du Conseil et les documents connexes seront disponibles pour les membres du Conseil dans le compte Dropbox et dans le nouveau programme, et ce, jusqu'à ce que le nouveau système soit entièrement déployé et qu'il fonctionne sans erreurs.

M^e Dobbie et M. Vallières quittent la réunion à 16 h 42.

COMITÉ DE DÉMOLITION

M^{me} Joanne Poirier, directrice de l'Aménagement urbain, et M. Tom Flies, directeur adjoint de l'Aménagement urbain, se joignent à la réunion à 16 h 42.

La directrice Poirier explique que, depuis novembre 2015, la Ville n'a pas de comité de démolition. Le comité était formé du conseiller Drury, de la conseillère Lulham et de la

conseillère Samiotis. L'Aménagement urbain et les Services juridiques recommandent conjointement que le Conseil serve à titre de comité de démolition de la Ville. Le quorum devra être atteint pour le comité, et par conséquent pour le Conseil, afin que le comité puisse agir. La directrice Poirier fait remarquer que, ainsi, le mécanisme d'appel sera levé, car les appels visant les décisions du comité peuvent actuellement être portés devant le Conseil. La conseillère Samiotis indique qu'aucun appel n'est possible dans le cas de décisions prises relativement à d'autres permis et que le changement proposé rendra simplement le processus plus efficace. La conseillère Lulham est d'accord. Le maire Trent est d'accord, et il indique que les principaux permis de construction sont souvent aussi importants que les permis de démolition et que les délibérations par la totalité du Conseil permettraient à chaque demande d'être portée « en appel ».

La conseillère Lulham fait remarquer que, actuellement, la recommandation du CCP relativement à une demande de démolition est toujours présentée au Conseil.

Le maire informe le Conseil que, à l'origine, le CCP avait recommandé une modification des critères exigeant qu'une démolition demandée soit assujettie à la considération du comité de démolition. Plus particulièrement, la démolition d'un projet de construction doit être planifiée à au moins 50 % pour déclencher le processus de considération du comité de démolition. Le CCP a recommandé d'accroître ce pourcentage, comme il a proposé de le faire depuis plusieurs années. Le maire recommande de laisser les critères tels quels, de modifier la procédure d'après la recommandation, puis, aux termes du nouveau système, d'évaluer la pertinence de modifier les critères. La conseillère Lulham transmet la recommandation du CCP pour inclure l'enlèvement de la majorité du toit d'un immeuble, peu importe si une autre partie du bâtiment doit être démolie, à titre de critère pour déclencher le processus de considération du comité de démolition.

Le conseiller Cutler veut savoir de quelle façon les autres municipalités forment leurs comités de démolition respectifs. La directrice Poirier répond que, dans de nombreuses municipalités, le CCP agit également à titre de comité de démolition. La conseillère Lulham fait remarquer qu'au moins trois représentants élus doivent siéger au comité.

- **Il est convenu** que la Ville poursuivra le processus d'adoption du règlement afin que le Conseil agisse à titre de comité de démolition, tout en conservant les critères actuels de déclenchement de la considération du comité de démolition dans le cas d'une demande de démolition. L'avis sur l'adoption de la modification au règlement sera donné à la séance ordinaire du 6 juin. À la séance ordinaire du 4 juillet, le Conseil votera sur l'adoption du règlement. L'adoption du règlement sera ensuite publiée le 10 juillet, date à laquelle le Conseil agira désormais à titre de comité de démolition.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La séance est levée à 17 h 6. Le Conseil tient ensuite une séance extraordinaire. La séance reprend à 17 h 13.

PROCESSUS D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR SUD-EST

M^{me} Gaetano se joint à la réunion à 17 h 14.

La conseillère Samiotis présente le point en décrivant les objectifs de l'étude visant l'aménagement du secteur Sud-est. Les quatre objectifs établis sont : consolider la trame urbaine du secteur sud-est, créer un lien entre le secteur résidentiel situé au sud du boulevard Dorchester et le secteur au nord, stimuler l'activité commerciale par le réaménagement de la rue Sainte-Catherine et intégrer des initiatives d'aménagement durable et faciliter les déplacements piétonniers.

M. Flies informe le Conseil sur le processus d'aménagement du secteur Sud-est. Il explique que le groupe de travail, formé par Acertys et composé de huit résidents, de la conseillère Samiotis et de représentants de Travaux publics et d'Aménagement urbain, a tenu trois réunions au cours des trois mois précédents et a mis au point les paramètres de concept pour le processus d'aménagement. Ces paramètres de concept seront présentés le 14 juin dans le cadre d'une assemblée publique, puis au Conseil à la lumière de la réponse du public.

M. Flies présente les paramètres de concept du groupe de travail. Dans le cas des terrains de la rue Tupper, le groupe de travail propose de ne permettre que des façades résidentielles de faible densité sur le boulevard Dorchester, d'environ trois à quatre étages, avec un accroissement de la hauteur maximale des bâtiments vers la rue Tupper. Des façades de bâtiments à usage multiple sont recommandées pour la rue Tupper. Quant au boulevard Dorchester, le groupe de travail recommande le rétrécissement de la rue et la formation d'une intersection carrée avec l'avenue Clarke. M. Flies explique que, contrairement à la vision initiale du Conseil, le groupe de travail propose de garder le terre-plein central, tout en le rendant plus étroit.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le maire fait remarquer que, dans le cadre de la reconfiguration du boulevard Dorchester, l'aménagement futur des terrains de la rue Tupper doit être pris en compte. Plus précisément, la reconfiguration doit avoir pour résultat l'addition d'un espace suffisant le long des terrains de la rue Tupper pour faire en sorte que le secteur soit approprié pour la construction. C'est pourquoi il est possible que le terre-plein central soit éliminé. Le maire ajoute que, étant donné que l'objectif vise à réparer les dommages infligés dans les années 1960 lorsque la rue Dorchester de l'époque est devenue un large boulevard, le retrait du terre-plein central correspond mieux au retour à une artère plus locale.

M. Flies fait ressortir trois options possibles quant à la reconfiguration du boulevard Dorchester :

1. Élimination du terre-plein central, ce qui ajoutera de 7 à 8 mètres d'espace supplémentaire,
2. Réduction de la largeur du terre-plein central et déplacement vers le sud, ajoutant l'espace gagné aux terrains de la rue Tupper et conservant la verdure du terre-plein central, possiblement avec des arbres si l'infrastructure souterraine le permet,

3. Réduction de la largeur du terre-plein central sans le déplacer, ajoutant, du côté sud de l'artère, un espace supplémentaire de 1,5 mètre au trottoir qui passerait à une largeur de 3 mètres, et ajoutant une surface à planter sur le côté nord de l'artère.

M. Flies déclare que le groupe de travail préfère la troisième option qui, selon lui, laisse le moins d'espace disponible pour le développement.

M. Flies informe le Conseil quant aux prochaines étapes du processus d'aménagement. L'assemblée publique aura lieu le 14 juin, et le groupe de travail présentera sa vision et ses paramètres de concept, ainsi que les prochaines étapes du processus d'aménagement. Au cours de l'été, Acertys fournira à la Ville son rapport final qui tiendra compte de la réponse du public à l'assemblée du 14 juin. Les études techniques sur la circulation et l'infrastructure seront ensuite effectuées pendant l'été. Un concept détaillé sera mis au point d'ici l'été 2017, dans lequel figureront les lignes directrices visant les terrains de la rue Tupper et le domaine public, la stratégie d'aménagement des terrains de la rue Tupper et la création d'un programme spécial d'aménagement, et un gestionnaire de projet dirigera cette initiative.

La conseillère Samiotis fait ressortir le besoin de procéder avec un gestionnaire de projet, comme ce qui a été fait dans le cadre de la construction du CRW. Elle explique qu'un gestionnaire de projet doit être embauché afin de réaliser de manière efficiente ce projet d'aménagement des terrains auquel participent Travaux Publics et Aménagement urbain.

Le maire fait référence au courriel du conseiller Martin concernant une piste cyclable sur le boulevard Dorchester. Il recommande que l'ACT évalue l'utilité de ce projet.

Le maire fait remarquer qu'il faut tenir compte de l'entretien nécessaire à l'espace vert sur le terre-plein central. C'est pourquoi il propose une quatrième option. Le terre-plein central peut être éliminé, libérant ainsi 3,5 mètres pour le côté sud de l'artère entre le trottoir et la rue afin d'y aménager une surface à planter.

La conseillère Lulham indique que, bien que les arbres puissent croître sur un terre-plein central de 2 mètres, les résidents doivent comprendre que les 29 grands arbres actuellement situés sur le terre-plein central seront endommagés par les travaux. Cependant, bon nombre de ces arbres sont en fin de vie, et 13 d'entre eux sont des frênes et doivent être éliminés.

La conseillère Samiotis fait remarquer que, bien que la Ville désire installer un lien nord-sud pour ses pistes cyclables, l'aménagement d'une piste cyclable sur le boulevard Dorchester serait contraire au plan directeur de la Ville sur la circulation.

La conseillère Samiotis recommande que l'ACT étudie les conséquences liées à la possibilité de la formation d'une intersection carrée du boulevard Dorchester avec l'avenue Clarke.

M^{me} Gaetano explique que bon nombre des résidents du groupe de travail apprécient le terre-plein central qui sert de refuge aux piétons n'ayant pas assez de temps pour traverser la totalité du boulevard. Elle informe le Conseil que Stantec sera mandatée pour réaliser l'étude sur la circulation concernant le rétrécissement du boulevard Dorchester et la

possibilité de la formation d'une intersection carrée avec l'avenue Clarke. Elle déclare que Gaz Métro était heureuse de rencontrer les représentants de la Ville, car, selon cette société, la reconfiguration du boulevard Dorchester l'aidera à réduire ses coûts d'entretien.

M^{me} Gaetano quitte la réunion à 17 h 53.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

AFFAIRES NOUVELLES : FAITS RÉCENTS CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La directrice Poirier informe le Conseil sur la demande d'un permis de construction pour une nouvelle maison sur l'avenue Westmount, sur un terrain adjacent à celui de la maison Findlay située au coin de Forden Crescent et de l'avenue Westmount. Elle explique que les deux parcelles n'en formaient qu'une seule à l'origine, avant la division effectuée dans les années 1960. La directrice Poirier décrit les plans de la nouvelle maison. Elle explique que le CCP établit clairement le besoin, pour cette nouvelle maison, de respecter le paysage urbain local et la valeur patrimoniale de la maison Findlay. Les plans n'ont pas encore été approuvés par le CCP.

Le maire exprime ses préoccupations quant à la possibilité que cette nouvelle construction ne soit pas conforme à la valeur patrimoniale de la maison Findlay. Le maire Trent exprime sa déception d'apprendre que, en dépit de tout le labeur effectué dans les années 1980 et 1990 pour classer les vastes propriétés de Westmount et explorer des mécanismes de contrôle à cet égard, il semble que peu de progrès ont été réalisés jusqu'à présent. En plus de prévenir la démolition et les modifications inappropriées visant les propriétés patrimoniales, le maire indique qu'il faut également protéger les espaces verts qui les entourent. Bien que le « 65 Forden » figure sur au moins une liste comme l'une des nombreuses propriétés jouxtant des terrains bâtissables, le maire indique que la Ville n'a rien fait pour tenter de préserver l'espace vert; la même remarque s'applique pour les propriétés patrimoniales devant être protégées selon l'étude de 1997 réalisée par Bruce Anderson. Il faudrait explorer des solutions inventives en matière de protection. Par exemple, en 1994, le maire Trent a réussi à obtenir de Revenu Québec une décision anticipée quant au fait qu'un propriétaire bâtiment pourrait créer une servitude permanente de non-construction sur un terrain bâtissable, faire don de cette servitude à la Ville et réclamer une déduction fiscale personnelle.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

AFFAIRES NOUVELLES : COOPÉRATIVE DES JARDINS DE L'ÉGLISE WESTMOUNT PARK CHURCH – PLATES-BANDES SURÉLEVÉES

La conseillère Lulham informe le Conseil que le révérend Neil Whitehouse de l'église Westmount Park Church, en plus de son initiative de « foi en la nature », a demandé à la

Ville qu'elle permette l'installation de quatre plates-bandes surélevées, fabriquées en cèdre, pour une coopérative de jardins potagers. Elle fait remarquer que les mêmes plates-bandes surélevées sont utilisées pour faire croître des fleurs et des légumes devant l'Assemblée nationale. La conseillère Lulham exprime son appui pour cette initiative, et mentionne la liste d'attente pour le jardin communautaire de la Ville.

La directrice Poirier explique que les plates-bandes surélevées, grâce à leur hauteur de 18 po, permettent aux personnes âgées de participer à la coopérative sans avoir besoin de se pencher ou de s'agenouiller.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

La conseillère Lulham recommande d'installer des plates-bandes surélevées temporaires, à titre expérimental.

Le maire se dit inquiet, car cela pourrait créer un précédent, et il demande si la Ville irait jusqu'à permettre ces plates-bandes surélevées devant les résidences privées.

La conseillère Smith exprime son appui pour la proposition, recommandant que des plates-bandes semblables soient installées devant l'école Westmount Park. La conseillère Lulham répond que des travaux de remplacement des briques sont en cours à cette école et que, par conséquent, les plates-bandes ne pourront être installées cette année.

La conseillère Samiotis fait remarquer que des plates-bandes surélevées sont en voie d'installation à l'école Roslyn. Elle indique que, même si ces constructions ne sont généralement pas autorisées en raison de leur non-conformité avec le paysage urbain, l'église est située dans le parc Westmount et que, par conséquent, il n'est pas nécessaire de tenir compte du paysage urbain. C'est pourquoi elle est d'avis que l'installation des plates-bandes est conforme à la juste interprétation des *Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA).

La conseillère Lulham informe le Conseil que les plates-bandes surélevées ne seront en place que pendant la saison de croissance, et qu'elles seront retirées pour l'hiver.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

Le conseiller Cutler se demande s'il est possible d'installer moins de plates-bandes surélevées pour la première saison, à titre expérimental. La conseillère Lulham répond que l'église a déjà acheté les quatre plates-bandes surélevées, au coût de 1 200 \$ chacune, achat financé aux termes d'une subvention.

La conseillère Forbes exprime son appui à la proposition.

- **Il est convenu** que la Ville permette l'installation des quatre plates-bandes à titre expérimental. La directrice Poirier informera le révérend Whitehouse que la Ville ne s'opposera pas à l'installation ou à l'utilisation des plates-bandes pendant une période d'essai, mais qu'un permis d'installation ne peut être délivré pour l'instant.

La directrice Poirier quitte la réunion à 18 h 44.

AFFAIRES NOUVELLES : FAITS RÉCENTS CONCERNANT LE PROJET TURCOT

M. Benoit Hurtubise, directeur général adjoint et directeur d'Hydro Westmount, et M. Patrick Raggio, directeur de Travaux publics, se joignent à la réunion à 18 h 44.

Le directeur général adjoint Hurtubise informe le Conseil des fermetures de routes à venir en raison du projet Turcot. Le viaduc Saint-Jacques sera démantelé au cours des quatre premiers week-ends de juillet, entraînant la fermeture complète du boulevard Décarie pendant les week-ends des 9 et 16 juillet, ainsi que la fermeture partielle pendant les week-ends du 2 et du 23 juillet. La rue St-Rémi sera fermée jusqu'à l'été 2017. La rue Notre-Dame Ouest, actuellement fermée dans une direction, sera entièrement fermée du 25 mai jusqu'à la fin de juillet. La sortie vers l'autoroute 720 de la rue Guy sera fermée pendant deux semaines en juin, et la sortie vers la rue Atwater sera fermée de juillet à novembre. Le MTQ a prévu la fermeture d'une portion de l'avenue Greene près du viaduc pendant un mois à compter du milieu ou de la fin de septembre, fermeture qui, selon le directeur général adjoint, durera vraisemblablement pendant tout le mois d'octobre. Il explique que cette fermeture est nécessaire afin de terminer l'autoroute temporaire qui passera au-dessus de l'avenue Greene. Le chemin Glen sera fermé certains soirs et week-ends.

Le directeur général adjoint informe le Conseil que le MTQ est conscient de son retard quant à sa prochaine rencontre avec la Ville. Concernant la présence de représentants des résidents de la Ville au comité *Bon voisinage* pour le projet Turcot, le directeur général adjoint déclare qu'il a soumis les noms des deux résidents qui ont l'intention de se joindre au comité.

Le directeur général adjoint quitte la réunion à 18 h 51.

FERMETURE TEMPORAIRE DES SERRES ET DU CONSERVATOIRE

Le directeur Raggio communique au Conseil les dernières nouvelles concernant le statut de la fermeture temporaire des serres et du Conservatoire. Il déclare qu'il a fourni au Conseil une liste préliminaire de l'inventaire perdu en raison de la fermeture forcée. Il fait remarquer que, dans la mesure du possible, les plantes ont été achetées à des fins saisonnières afin d'éviter d'avoir à les entretenir ou à les remplacer. Le directeur Raggio explique que cette liste ne comprend pas l'inventaire perdu du Conservatoire ou de l'Étang.

Le directeur Raggio informe le Conseil que le rapport d'inspection commandé en mars a été finalisé en avril et que l'ébauche préliminaire sera reçue d'ici la fin du mois. La version finale sera prête en juin. Le directeur Raggio explique que la Ville devra ensuite évaluer la pertinence ou la possibilité d'effectuer des réparations aux serres. Il réaffirme son avis initial, renforcé par les évaluations supplémentaires effectuées depuis, indiquant qu'il est très improbable que l'installation soit rouverte cette année. Le directeur Raggio explique que les options quant à la réparation du Conservatoire et de l'Étang sont très limitées, qu'il n'existe au Canada aucune société pouvant entreprendre cette initiative et que l'octroi d'un

mandat pour ces travaux à une société américaine coûtera autant qu'un projet de restauration complète.

À la lumière des problèmes à long terme associés à l'utilisation d'une structure en bois et de l'impossibilité d'obtenir des cyprès matures, le maire suggère l'utilisation de fonte traditionnelle, ou encore de fonte d'aluminium si la fonte traditionnelle présente des problèmes d'entretien en raison de l'oxydation causée par l'environnement très humide. Le directeur Raggio répond qu'il examine la question.

Concernant la programmation pour l'installation, le directeur Raggio propose d'offrir un contrat de services à un consultant professionnel qui établira les besoins des divers groupes d'utilisateurs, y compris le personnel et la clientèle actuelle ou potentielle.

La conseillère Lulham informe le Conseil que Mme Jayme Gerbrandt, l'horticultrice de la Ville, propose que la Ville acquière des bananiers qui pourraient être conservés dans les serres en hiver. La conseillère Lulham explique que, pendant toute la durée du processus de décision quant à la restauration de l'installation, la Ville doit tenir compte de l'espace dont ces arbres, plantes et autres ont besoin, de la nécessité pour l'installation de respecter son objectif éducationnel et de la possibilité de rendre les serres plus écologiques. En actualisant le système de chauffage et en utilisant une citerne de collecte des eaux de pluie pour l'arrosage, la Ville pourra, en plus de réduire ses coûts d'exploitation et en raison de l'objectif éducationnel de l'installation, améliorer ses chances d'obtenir une subvention. Le directeur Raggio informe le Conseil que la Ville a demandé au gouvernement fédéral une subvention de 5 à 10 M\$ pour les travaux de restauration. La conseillère Lulham recommande de soumettre une demande de subvention d'infrastructure à la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

AIRE DE JEUX D'EAU DU PARC PRINCE-ALBERT

Le directeur Raggio demande l'approbation du Conseil quant au concept et à la construction d'une petite aire de jeux d'eau pour les bambins au parc Prince-Albert. Cette aire de jeux d'eau pour les bambins et les enfants âgés entre 18 mois et cinq ans serait située près du terrain de jeux. Par conséquent, elle serait placée à côté de sa cible démographique, à l'écart de la rue et près des services d'électricité et d'eau nécessaires à son exploitation. Toutefois, son installation aurait pour résultat le retrait de la petite patinoire secondaire. Le directeur Raggio explique qu'il n'existe actuellement aucun secteur qui peut servir d'emplacement de rechange pour la patinoire secondaire; toutefois, et bien que les patinoires extérieures représentent une part importante de notre culture, ce parc, ainsi que d'autres, est déjà doté d'une patinoire aux dimensions réglementaires, et ces patinoires ne sont utilisées que six semaines par année, tandis qu'une aire de jeux d'eau pourrait profiter aux résidents de 20 à 25 semaines par année.

Concernant le budget éventuel du projet, le directeur Raggio déclare que d'autres municipalités ont installé des jeux d'eau similaires pour environ 70 000 \$. Toutefois, la Ville devra entreprendre des travaux de plomberie, d'électricité et de construction pour alimenter les jeux d'eau, travaux que n'ont pas eu à effectuer les municipalités sur lesquelles le montant estimatif ci-dessus est fondé.

La conseillère Lulham informe le Conseil que la proposition actuelle découle de la présentation d'une pétition par des résidents. La conseillère Davis se demande si ces résidents seront toujours en faveur de la construction de l'aire de jeux d'eau si la patinoire secondaire doit être éliminée. Elle explique que cette patinoire secondaire est utilisée par les patineurs plus jeunes du parc. La conseillère Davis recommande de tenter de conserver la patinoire secondaire actuelle ainsi que les jeux d'eau.

La conseillère Davis veut savoir si une aire de jeux d'eau peut également être ajoutée pour les enfants plus âgés. Le directeur Raggo répond que l'espace disponible est insuffisant.

En réponse à la question de la conseillère Davis, le directeur Raggo confirme que l'alimentation en eau sera interrompue pendant la nuit et dès que les températures extérieures avoisineront les 10 degrés.

En réponse à la question de la conseillère Smith, le directeur Raggo indique que les travaux devraient être terminés d'ici septembre. Le parc devra être fermé pendant certaines périodes tout au long de l'été, mais il demeurera en général ouvert.

- **Il est convenu** que la Ville procédera en juin à un appel d'offres visant la construction d'une aire de jeux d'eau dans le parc Prince-Albert.

RÉVISION DE LA GESTION DE LA FORÊT URBAINE, 2016

Le directeur Raggo informe le Conseil des efforts de gestion de la Ville quant à la forêt urbaine. Il explique qu'une forêt urbaine exige d'être traitée de manière considérablement différente d'une forêt rurale. Plus particulièrement, les arbres en milieu urbain se détériorent plus rapidement et doivent être abattus avant de poser un risque pour la sécurité. Le directeur Raggo mentionne que la Ville a un nombre important d'érables de Norvège, dont l'intégrité structurelle se dégrade rapidement avec l'âge. Les frênes de la ville devront, à la limite, être éliminés en raison de l'infestation par l'agrile du frêne.

Le directeur déclare que Travaux publics a entrepris la compilation de son inventaire de tous les arbres publics de la Ville. Le processus de collecte des données se poursuivra tout au long de l'été, jusqu'en août.

Le directeur Raggo informe le Conseil que 85 arbres seront éliminés cette année. Les souches des arbres éliminés cette année et les années précédentes seront retirées avant la fin de la saison.

La conseillère Lulham recommande que le directeur Raggo examine la possibilité de créer des bancs avec les arbres qui doivent être éliminés, comme ce qui a été fait dans Notre-Dame-de-Grâce.

AFFAIRES NOUVELLES : ROUTE DE CAMIONNAGE

Le directeur Raggio présente les propositions préliminaires visant les routes de camionnage possibles. Il explique que ce point fera l'objet d'une discussion approfondie lors d'une prochaine réunion du Comité plénier.

Il présente les trois objectifs liés à l'établissement d'une route de camionnage. Premièrement, la route prévue permettra une transition harmonieuse pour les camions entre la circulation extérieure et le réseau routier interne de la Ville. Deuxièmement, la route permettra l'installation d'un affichage approprié qui offrira aux chauffeurs plus d'information pour sillonner la Ville. Troisièmement, la route réduira les restrictions liées aux heures et au poids.

Le directeur Raggio présente les trois propositions de routes de camionnage possibles :

1. Nord – Sud : avenue Claremont, avenue Victoria et avenue Clarke
Est – Ouest : rue Sherbrooke, rue Sainte-Catherine et boulevard Dorchester
2. Nord – Sud : avenue Claremont, avenue Lansdowne et avenue Clarke
Est – Ouest : rue Sherbrooke, rue Sainte-Catherine et boulevard Dorchester
3. Nord – Sud : avenue Claremont, avenue Victoria et avenue Wood
Est – Ouest : rue Sherbrooke, rue Sainte-Catherine et boulevard Dorchester

Le directeur Raggio note que la deuxième option est plus directe et, par conséquent, plus sécuritaire; toutefois, la route passe devant plus de résidences et devant le parc Westmount. L'ACT préfère la troisième option.

Le directeur Raggio présente le calendrier possible pour l'implantation de la route de camionnage. La route sera examinée à la prochaine réunion du Comité plénier. Les Services juridiques rédigeront ensuite l'ébauche des documents, avec la collaboration d'Aménagement urbain. La Ville enverra alors le plan détaillé et la carte de la route aux arrondissements avoisinants, soit Sud-Ouest, Côte-des-Neiges et Notre-Dame-de-Grâce, afin d'obtenir des résolutions d'appui. L'affichage indiquant la route de camionnage sera dès lors installé.

Le maire demande si la Ville a déjà désigné une route de camionnage auparavant et, dans l'affirmative, veut savoir où se situait cette route.

La conseillère Samiotis exprime l'importance de terminer l'étude sur la circulation au sud-est avant de décider d'une route de camionnage.

Le directeur Raggio quitte la réunion à 19 h 47.

Des points confidentiels font l'objet de discussions.

POINT PERMANENT : MTQ et AMT

La conseillère Samiotis informe le Conseil que le MTQ continue d'éviter les discussions avec la Ville concernant l'installation d'un écran acoustique. M^{me} Gaetano a tenté à

plusieurs reprises, et en vain, de joindre M^{me} Lyne Gamache, du MTQ. Le directeur général remarque que ses propres tentatives n'ont également pas eu de résultats.

AFFAIRES NOUVELLES : FAITS RÉCENTS CONCERNANT L'AVENUE GROSVENOR

Le conseiller Cutler informe le Conseil qu'un nombre accru d'affiches pour la circulation seront installées à l'intersection de l'avenue Grosvenor et de la rue Sherbrooke. Le cycle des feux de circulation sera également modifié.

AFFAIRES NOUVELLES : LE 1110, AVENUE GREENE

Le directeur général informe le Conseil que la dépression qui s'était formée devant le 1110, avenue Greene a été remblayée et que la chaussée a été nivelée.

AFFAIRES NOUVELLES : FAITS RÉCENTS CONCERNANT L'UMQ

Le maire déclare que, à la récente assemblée annuelle de l'UMQ, il s'est opposé à une résolution proposée par le maire de Montréal, M. Denis Coderre, concernant l'interdiction de tous les sacs de plastique de moins de 50 microns. Le maire Trent explique que le gouvernement provincial a, tout récemment, mandaté Recycle Québec pour qu'elle effectue une étude sur la pertinence de l'utilisation de sacs en plastique fin et de leur impact sur l'environnement comparativement aux autres sacs de plastique. De plus, cette initiative ne peut être exécutée au niveau municipal, car elle requiert plutôt un programme à l'échelle de la province. Le maire informe le Conseil que son opposition a été bien reçue par les autres personnes présentes, et une résolution comportant beaucoup de modifications a été gracieusement préparée par le maire Coderre et adoptée à l'unanimité.

Le maire Trent déclare que le ministre des Affaires municipales a simplifié certains de ses règlements. Premièrement, la valeur maximale de l'attribution d'un contrat de gré à gré a été relevée, passant de 25 000 \$ à 100 000 \$. Le maire Trent exprime des réserves concernant cette modification. Deuxièmement, les maires ne seront désormais plus requis de présenter un bilan de la situation actuelle, dont le contenu a été tracé par Québec, quatre semaines avant l'adoption du budget municipal. Le maire recommande que la Ville poursuive cette pratique, mais avec des modifications quant au contenu et au calendrier. Troisièmement, les municipalités seront autorisées à réduire la limite de vitesse dans les zones scolaires sans devoir obtenir au préalable l'approbation du MTQ.

Le maire déclare que l'entente originale des municipalités portant sur le pacte fiscal était prévue comme une mesure temporaire; lorsque l'entente est devenue permanente, il a été entendu que les municipalités seront en mesure d'établir leurs dispositions salariales avec les employés par décret si les négociations aboutissent à une impasse. Il semble toutefois que le gouvernement provincial tente de s'éloigner de sa promesse à cet égard.

Le maire informe le Conseil que la conseillère Lulham et lui-même ont reçu des récompenses pour leurs 20 années de service à titre de représentants élus. Les membres du Conseil félicitent la conseillère Lulham et le maire.

AFFAIRES NOUVELLES : FESTIVAL DES LUMIÈRES

Étant donné que la première nuit de la Hanoukka coïncide avec la veille de Noël, la conseillère Forbes recommande de remplacer l'arbre de Noël installé en face de l'hôtel de ville par un arbre de paix, dont les lumières et les décorations rendraient hommage à la saison des Fêtes de façon plus inclusive. Elle explique que la Ville pourra quand même procéder avec ses arbres de Noël traditionnels du square Prince-Albert et du square Greene.

Le maire recommande que la Ville célèbre Hanoukka et Noël en honorant les traditions respectives à ces deux fêtes et, par conséquent, sans faire ressortir une fête au détriment d'une autre. La conseillère Lulham est d'accord, mais elle fait remarquer que la Ville a tout de même deux arbres de Noël illuminés dans le square Prince-Albert et le square Greene.

La conseillère Davis recommande de prévoir l'illumination inaugurale de l'arbre de Noël devant l'hôtel de ville dans le cadre d'une soirée autre que celle où une réunion du Conseil est prévue, afin d'assurer que le Conseil consacre suffisamment de temps pour l'événement.

- **Il est convenu** que l'illumination inaugurale de l'arbre de Noël devant l'hôtel de ville n'aura pas lieu le même soir qu'une réunion du Conseil.

ABSENCES

Les membres du Conseil sont priés de soumettre leurs feuilles d'absence au greffier municipal.

La réunion est ajournée à 21 h 55.

Victor M. Drury
Adjoint au maire

M^e Martin St-Jean
Greffier